



St-Prex, le 30 mars 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 30 mars 2021
Présidence : M. François Siegwart

Préavis n° 01/02/2021

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

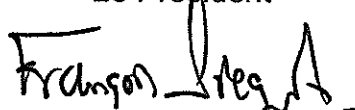
- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 330'000.00 pour le remplacement de 5 appareils de surveillance automatique (calculateurs), les frais de mise en service, les homologations et les éventuels travaux de génie civil,
2. De dire que ce montant sera amorti sur une période de 10 ans, à raison de CHF 33'000.00 à porter en compte dès le budget 2022,
3. De dire que le montant annuel des taxes d'homologation des radars sera porté au budget de fonctionnement dès 2022, pour un montant de CHF 18'325.00.

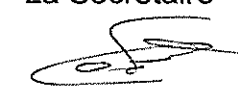
Tel qu'amendé

Le Président


François Siegwart



La Secrétaire


Claude de Titta